

# LA LETTRE AUX TERRITOIRES



La refonte de l'offre du RER D (service annuel 2019) est issue d'un long travail d'échanges et d'expertises entre la SNCF, les élus, les associations d'usagers et Île-de-France Mobilités pour adapter cette ligne au transport de masse. Les objectifs sont de la rendre plus lisible, plus ponctuelle et de proposer une offre adaptée aux volumes de voyageurs.



 **À la une**

## Simplifier le **RER D** pour améliorer sa **ponctualité**

La refonte de l'offre du RER D (appelée SA 2019) a été mise en service sur l'ensemble de la ligne le 9 décembre 2018. Ce projet est le fruit de trois années d'échanges et d'expertises entre la SNCF, Île-de-France Mobilités, les élus et les associations d'usagers. Cette refonte d'offre vise à adapter la ligne au Mass Transit, à la rendre plus lisible et surtout plus ponctuelle.

Sans attendre l'arrivée du RER Nouvelle Génération, du nouveau système de signalisation Nexteo et des nouvelles interconnexions du Grand Paris Express, nous voulions trouver des solutions efficaces et immédiates.

Nous avons choisi de remettre à plat les horaires et la desserte de la ligne pour réduire d'un quart les retards et, *a minima*, diviser par quatre le nombre de trains supprimés en raison du nœud de circulation de Corbeil-Essonnes.

Les engagements pris pour les 615 000 voyageurs de la ligne sur les correspondances quai à quai ou encore sur les objectifs de ponctualité devront être tenus parce que l'amélioration des transports au quotidien est une priorité absolue.

**Valérie PÉCRASSE**

Présidente de la Région Île-de-France  
Présidente d'Île-de-France Mobilités

## De nouveaux **horaires** et des **gares** modernisées

**Jusqu'à aujourd'hui**, étaient associés au RER D :

- 615 000 clients quotidiens ;
- une régularité en baisse chaque année ;
- des conditions de transport difficiles.

Il y avait donc urgence à agir. Après deux ans et demi de concertation, la circulation des trains est réorganisée au niveau de la gare de Corbeil-Essonnes avec l'établissement de deux « systèmes » étanches et articulés entre eux :

- un système en Y composé des branches Melun et Corbeil ;
- un système en étoile composé des branches nouvelles de La Vallée (entre Juvisy et Corbeil-Essonnes par la Vallée de la Seine), de Malesherbes (entre Corbeil-Essonnes et Malesherbes) et du Littoral (entre Melun et Corbeil).

Ces dernières vont donc être mises en correspondance avec la branche Corbeil de la ligne. Elles pourront ainsi fonctionner avec une plus large autonomie et, en conséquence, subiront moins les aléas du reste de la ligne. Stéphane Beudet, Vice-président d'Île-de-France Mobilités, attend de cette remise à plat des horaires un redressement significatif de la ponctualité et une meilleure résistance aux aléas de production.

#### Depuis le 9 décembre :

- Un engagement de la SNCF sur une ponctualité attendue d'au moins 90 %, contre 85 % jusque-là, et même 95 % sur les branches mises en correspondance dès la mise en service des nouvelles rames Regio 2N.
- Des renforts d'offre là où il y en avait besoin :
  - 3 trains supplémentaires le matin entre Melun et Paris : + 7 500 places
  - 2 fois plus de trains directs sur la branche du Plateau (entre Juvisy et Corbeil-Essonnes par Évry Centre) et Paris
  - Un allongement des périodes de pointe du matin et du soir dans le Val-de-Marne et au nord : + 2 trains
  - Plus de rames doubles en journée, en soirée et le week-end, en particulier au nord

Cette nouvelle desserte, en particulier l'introduction de correspondances entre branches du RER D, a légitimement suscité des inquiétudes parmi les élus et des associations d'usagers. Un effort particulier a été apporté pour que ces correspondances soient fiables, fluides et confortables pour les voyageurs concernés. Exemples : matériels neufs, correspondances quai à quai, signalétique des gares de Corbeil, Viry-Chatillon et Juvisy entièrement revue.



#### Concertation et information

En décembre 2017, Île-de-France Mobilités a sollicité la Commission Nationale du Débat Public. Michel Gaillard a été nommé pour accompagner la mise en œuvre du SA 2019. Son intervention s'est traduite par une mission de conseil et d'appui méthodologique aux porteurs du projet, sans se prononcer sur le fond du dossier. En pratique, cela s'est traduit par une double préoccupation :

• Le suivi des mesures techniques requises par le changement structurel de l'exploitation de la ligne et ses impacts sur le service : adaptation des quais, de l'offre d'abris voyageurs, de la signalétique en gare...

• La communication vers les usagers pour qu'ils soient correctement informés de ce qui allait changer pour eux : changement de train, nouveaux horaires, etc.

Concrètement, de nombreuses rencontres ont été organisées entre le garant et les porteurs du projet pour baliser le contenu et le rythme des actions à conduire dans ces deux domaines. Des visites dans les gares les plus concernées par les évolutions envisagées ont également permis au garant de vérifier et d'évaluer les actions conduites sur le terrain. Sur l'ensemble du processus, cela a représenté plus de 50 réunions avec les élus, 4 groupes de travail et 2 comités de ligne où plus de 300 collectivités, élus et associations étaient invités.

## Des rames neuves et un développement de l'offre bus



Sur toutes les branches mises en correspondance, de nouvelles rames Regio 2N seront déployées à partir de septembre 2019 pour plus de ponctualité, plus de confort et plus de sûreté : un investissement d'Île-de-France Mobilités à hauteur de 250 millions d'euros.

Île-de-France Mobilités a par ailleurs décidé de réorganiser et renforcer les liaisons de bus sur les territoires desservis par les branches mises en correspondance. En 2019, 13 lignes de bus seront adaptées sur plusieurs réseaux entre Juvisy et le secteur de Milly-la-Forêt afin d'offrir davantage de correspondances avec le RER et de renforcer le maillage des réseaux en heures creuses, le soir et le week-end. Ces développements d'offre de bus représentent plus de 770 000 kilomètres commerciaux supplémentaires.

## Gratuité des parkings relais

À compter du mois de mars 2019, Île-de-France Mobilités instaure la gratuité, avec accès par le passe Navigo Annuel, à 27 000 places en parkings relais labellisés au pied des gares de banlieue. Économie moyenne pour les usagers : 500 € par an. Un geste fort en direction de ceux qui sont contraints de prendre leur voiture, principalement en grande couronne.

Premier à bénéficier de ce dispositif à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, le parking Canrobert de 503 places à Pontoise (95). Occupé quotidiennement à 50 %, il va permettre de lutter directement contre le phénomène des voitures-ventouses et offrir aux automobilistes un stationnement garanti au plus près de la gare.

## Budget 2019 : pas d'augmentation du passe Navigo

Le Conseil d'Île-de-France Mobilités a décidé, à la demande de Valérie Pécresse, de ne pas augmenter, pour la deuxième année consécutive, le prix des passes Navigo et imagine R. Le forfait Navigo Mois est donc maintenu au prix de **75,20 € depuis l'été 2017**. Ce geste important s'adresse aux 8 millions de voyageurs qui prennent les transports en commun tous les jours. Le budget de fonctionnement des transports en Île-de-France est d'environ 10 milliards d'euros. Les voyageurs payent avec leurs billets et abonnements environ 28 % de cette somme. Le reste est financé par les entreprises et les dotations des collectivités.

# Du **nouveau** sur les réseaux de transport

**24 novembre 2018**

## Inauguration Tram 3 Porte d'Asnières

Une nouvelle étape a été franchie avec l'inauguration du prolongement du Tram 3 entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières : 4,3 km de tracé supplémentaire et 8 nouvelles stations desservent les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le Tram 3 est aujourd'hui la ligne de tramway la plus fréquentée d'Île-de-France avec jusqu'à 500 000 voyages par jour en cumulant ses deux arcs T3a et T3b. À noter que 52 % des trajets sont effectués entre Paris et sa banlieue et 12 % de banlieue à banlieue.



**28 novembre 2018**

## Charte d'engagement pour le lissage des heures de pointe à La Défense

La Région Île-de-France, l'Établissement Paris La Défense, en partenariat avec RATP, SNCF Mobilités et 14 entreprises de Paris La Défense, ont officiellement lancé une expérimentation pour réduire de 5 à 10 % le nombre de salariés aux heures de pointe du matin à travers la signature d'une convention.

À partir de 2019, les salariés de ces entreprises du quartier de La Défense se verront incités via un challenge mobilité à adopter des horaires de travail décalés, à faire du télétravail ou encore à utiliser des solutions de mobilité alternatives (vélo, trottinette, covoiturage).

**4 décembre 2018**

## Forum Pro'Mobilité

Une nouvelle édition du Forum Pro'Mobilité s'est déroulée le 4 décembre, en présence de Stéphane Beudet, Vice-président d'Île-de-France Mobilités, réunissant les administrations, les collectivités territoriales et les entreprises franciliennes afin de les accompagner dans l'élaboration de leur plan de mobilité. Toutes les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site doivent avoir démarré l'élaboration de leur plan de mobilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les plans de mobilité ont pour objectif premier d'optimiser l'organisation des déplacements liés à l'activité de l'établissement, en valorisant les moyens ayant le moins d'impact pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés, agents et clients. Pour plus d'informations : [www.promobilite.fr/](http://www.promobilite.fr/)

## Une campagne de communication accompagnant une nouvelle marque



Sur sa forme, avec un ton volontairement décalé, inspiré de commentaires issus des réseaux sociaux, elle colle à la réalité quotidienne des utilisateurs des transports en commun régionaux, aussi bien dans la formulation des questions que sur les thèmes abordés. Sur le fond, cette communication accompagne le déploiement progressif comme nouvelle marque d'un réseau de transports unifié en Île-de-France, tout en soulignant les investissements réalisés pour le renouvellement des matériels roulants, mais aussi pour le renforcement de l'offre et des services de transport. Les Franciliens changent, leurs transports aussi !

**11 décembre 2018**

## Lancement de la première rame rénovée de la ligne 7

Le matériel roulant de la ligne 7 fait actuellement l'objet d'une rénovation intérieure et extérieure. L'intégralité des 71 rames de cette ligne seront rénovées jusqu'en 2022. Cette rénovation permet de réaliser à la fois des travaux de modernisation technique et la remise à neuf de l'aménagement intérieur des rames afin d'améliorer le confort des voyageurs. La livrée extérieure change elle aussi à cette occasion pour se mettre aux couleurs d'Île-de-France Mobilités.



# Les **décisions** prises au Conseil d'Île-de-France Mobilités du 12 décembre 2018



## Un nouvel **administrateur**

Désigné pour siéger au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, **M. Grégoire de Lasteyrie**, Maire de Palaiseau, rejoint la Commission de l'Offre de Transport.

## **Transport à la demande** : une dynamique locale qui se renforce

À ce jour, 45 collectivités ou groupements de collectivités ont reçu délégation pour exploiter 32 services de transport à la demande (TAD) et 64 services réguliers locaux (SRL), pour des durées variables de 2 à 10 ans. 3 prolongations (*Courbevoie, Melun Val de Seine* et la *Communauté de communes des 2 Morin*) et 2 nouvelles délégations (*Ville de Breuillet* et *Ville de Nanterre/Rueil Malmaison*) ont été votées le 12 décembre.

## **Transition énergétique des dépôts** : c'est parti !

Le plan d'actions pour la transition énergétique des réseaux de bus d'Île-de-France, décidé le 24 avril 2018, entre en phase opérationnelle. La conversion de 9 dépôts en grande couronne au gaz (8) et à l'électricité (1), d'ici fin 2020, va permettre la mise en service plus rapide de véhicules propres : bio GNV à Bailly-Romainvilliers et Lieusaint (77), Conflans-Sainte-Honorine (78), Villepinte (93), Limeil-Brevannes (94) et Génicourt, Magny-en-Vexin et Saint-Ouen l'Aumône (95) ; électrique à Argenteuil (95). La conversion de ces 9 dépôts permettra d'accueillir un peu plus de 600 véhicules propres pour un investissement d'Île-de-France Mobilités de 32,5 millions d'euros HT. Des discussions sont bien avancées pour 2 autres dépôts.

## **Accessibilité** : renouvellement de la **délégation de compétence PAM 93**

En 2007 puis en 2014, le Département de la Seine-Saint-Denis a reçu délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités pour la gestion des transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite. Le financement du service PAM 93 est assuré par le biais d'une convention tripartite entre Île-de-France Mobilités, la Région Île-de-France et le Département de Seine-Saint-Denis. En 2017, le coût d'exploitation du PAM 93 s'est élevé à 3 400 000 €, soit environ 30 % chacun, pour la réalisation de plus de 54 000 courses. La nouvelle délégation de 5 ans est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024.

## **TCSP Massy – Saclay**

Le bouclage du Transport en Commun en Site Propre Massy – Saclay au sein de l'École Polytechnique consiste à créer une infrastructure de transport en commun en site propre sur 3 km sur un tracé complémentaire au tronçon existant Massy – Saclay afin d'optimiser la desserte du campus Polytechnique en attendant la livraison de la ligne 18 du Grand Paris. La convention de financement de la concertation préalable, du schéma de principe et des études d'avant-projet a été votée pour un montant total de 1 075 000 € HT. Le financement est assuré, dans le cadre du CPER 2015-2020, par l'État (21 %), la Région Île-de-France (49 %), le Département de l'Essonne (15 %) et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (15 %).

Quatre autres dossiers de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sont portés par Île-de-France Mobilités : Aulnay – Tremblay, RN34, quais hauts à Paris et Altival.





## Charles de Gaulle Express : Île-de-France Mobilités donne la priorité à l'amélioration du RER B



La régularité du RER B n'est pas satisfaisante. Pour améliorer l'exploitation et la qualité de service offerte aux 900 000 voyageurs quotidiens, Île-de-France Mobilités demande à l'État de suspendre les travaux du CDG Express tant que toutes les garanties techniques et financières permettant de poursuivre l'amélioration des conditions de transport des Franciliens n'auront pas été données :

- Calendrier de travaux d'ici 2024, sans dégradation de la qualité de service des lignes B, E, H, K et P (1,6 million de voyageurs quotidiens), ni retard sur les travaux pour améliorer celle-ci.
- Réalisation rapide des travaux indispensables à l'amélioration de la situation actuelle en vue de la mise en service des futurs trains du RER B commandés par Île-de-France Mobilités.
- Garanties sur le maintien de la qualité de service sur les lignes pendant les travaux : 90 % de régularité minimum sur le RER B.

## Centre de coordination opérationnelle de sûreté



La création du centre de coordination opérationnelle de sûreté (CCOS) des transports en commun d'Île-de-France regroupera en la Préfecture de Police, et sous son autorité, les correspondants de tous les opérateurs de transport, dont ceux des bus de grande couronne. La Préfecture de Police pourra regrouper toutes les informations (vidéo, radio,

géolocalisation des équipes, cartographie) favorisant une coopération harmonieuse de toutes les lignes sur l'ensemble du territoire. L'emplacement définitif de ce centre moderne au sein de la Préfecture de Police a été approuvé.

## Rénovation des MI2N du RER A : confort et sécurité

Entre 2020 et fin 2021, 43 rames MI2N affectées au RER A seront rénovées pour s'approcher du confort des MI09 : bouton d'appel PMR dans la zone dédiée à la mobilité réduite, installation de vidéoprotection, renouvellement du Système d'Information Sonore et Visuelle Embarqué (SISVE), nouveaux écrans d'information voyageurs, remplacement des sièges et du revêtement de sol, amélioration de l'ambiance lumineuse.



## Prolongement **Tram 1** Bobigny – Val de Fontenay



Afin d'améliorer la desserte en transports en commun de l'Est parisien, l'opération de prolongement Tram 1 Bobigny – Val de Fontenay réduit le premier phasage des travaux : au prolongement partiel jusqu'au futur centre de maintenance et de remisage (SMR) à Montreuil, à la création de 11 des 16 nouvelles stations, au réaménagement de la sente piétonne de correspondance avec le pôle RER de Val de Fontenay. Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage à apporter 50 millions d'euros complémentaires.

Le coût de l'opération est estimé à **454,8 M€**, selon le plan de financement suivant : 58,33 % de la Région Île-de-France, 30,67 % de l'État, 10 % du Département de Seine-Saint-Denis et 1 % du Département du Val-de-Marne.

# L'agenda des **concertations** et **enquêtes publiques**

## Prolongement du **Tram 3** à la Porte Dauphine : **enquête publique**

L'enquête publique pour le prolongement du Tram 3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine s'est déroulée du 26 septembre au 31 octobre 2018. Riche en rencontres, elle a permis à la Commission d'enquête publique et aux maîtres d'ouvrage d'échanger largement avec le public. Chacun a pu prendre connaissance des caractéristiques détaillées du projet, de ses objectifs et de ses effets sur le territoire et, également, de s'exprimer sur le projet.

Pendant les nombreuses permanences, 12 au total, nous pouvons souligner le succès des deux permanences tenues le samedi matin lors des marchés alimentaires du 16<sup>e</sup> et du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Pendant ces permanences, la Commission d'enquête a pu échanger et recueillir les avis d'une centaine de riverains. Aussi, plus de 230 personnes se sont déplacées pour participer aux deux réunions publiques organisées par la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités, maîtres d'ouvrage du projet. Le registre électronique en ligne a reçu environ 200 avis.



Le rapport et les conclusions rédigés par la Commission d'enquête seront mis à disposition du public en décembre sur : [www.prolongement-t3ouest.paris.fr](http://www.prolongement-t3ouest.paris.fr)

## **Câble A** : cap sur l'**enquête publique**


À la suite des études menées sur les différents scénarios du tracé, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités s'est réuni le 11 juillet 2018 et a approuvé à l'unanimité les conclusions présentées dans le schéma de principe.

La phase de **concertation continue** se déroulera jusqu'à l'enquête publique. Elle permet aux habitants et acteurs du territoire d'être

informés des évolutions apportées au projet sur la base des enseignements de la concertation préalable et des études du schéma de principe. Plusieurs rencontres ont été organisées : à cette occasion, le tracé retenu et les choix d'implantation des stations ont été présentés aux habitants. Ces derniers ont pu faire part de leurs questions et remarques aux porteurs de projet. Différents

supports de communication sont mis à la disposition des habitants pour s'informer et s'exprimer sur le projet : site internet et page Facebook du projet, lettres d'information...

Prochaine étape : les habitants seront invités à s'exprimer sur le projet lors de l'**enquête d'utilité publique** ! Menée sous l'égide d'une commission d'enquête – chargée de s'assurer de la bonne information du public, du bon déroulement de la procédure et de recueillir les observations du public – l'enquête d'utilité publique débouchera, si l'avis rendu par la commission est favorable, à la déclaration d'utilité publique émise par le Préfet.

 **Le câble, un nouveau mode de transport en Île-de-France**

**Il est le plus pertinent pour franchir les coupures urbaines**

**Il favorise l'intermodalité en créant des correspondances avec les autres modes de transport**

Métro Bus Tram Train

voies ferrées

fleuve

grands axes routiers

Électrique

**C'est un téléphérique urbain, il est accessible à tous**

**Câble A - Téléal**

4,5 km de tracé

5 stations


toutes les 30 secondes

10 places assises par LASHES

Entre 6 000 et 14 000 voyageurs par jour

4 villes desservies : CRÈTEIL, LAMOTTE-FRÉVILLER, VILLYERRE-SAINTE-GENEVIEVE, VILLYERRE-SAINTE-GENEVIEVE

UNE VITESSE DE CIRCULATION DE 22 km/h



**Rendez-vous cet hiver pour participer à ce nouveau temps fort de la vie du projet !**

# Les relations avec les **territoires** et les **associations d'usagers**

**17 octobre 2018**

## Projet P+ : 3<sup>e</sup> réunion du comité

Île-de-France Mobilités, SNCF, les élus locaux et les représentants des associations d'usagers ont échangé sur :

- Présentation d'un bilan 10 mois après le lancement du projet.
- Présentation d'une étude réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France sur la dynamique des populations et de l'emploi des territoires desservis par la ligne P.
- Capitalisation d'expériences sur des lignes où des refontes d'offres ont déjà été réalisées ou engagées.

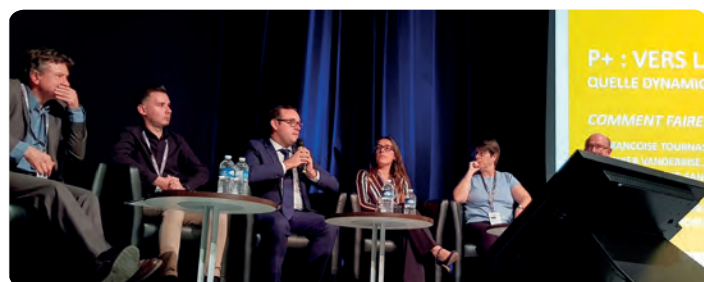
Pour les associations d'usagers et les élus, 4 améliorations prioritaires sont attendues de la SNCF sur :

1. La régularité : des trains présents et dans la bonne composition.
2. L'information voyageurs : connaître l'actualité de la ligne et ses évolutions en cas de situation perturbée.
3. Le service : trouver des gares ouvertes et disposer d'installations qui fonctionnent correctement.
4. La sûreté : juguler le phénomène des fumeurs.

Pour Jean-Christophe Monnet, Directeur des Relations avec les Voyageurs et les Territoires d'Île-de-France Mobilités, le processus P+ a vocation à être étendu à d'autres lignes.

Île-de-France Mobilités a reçu, en présence de la SNCF, l'ensemble des associations et collectifs d'usagers de la ligne P les 29 novembre et 20 décembre 2018. Il s'agissait de faire un point sur le fonctionnement de la ligne au regard des problèmes survenus pendant plusieurs semaines. Différentes mesures et actions ont été décidées lors de ces réunions.

Ainsi, Île-de-France Mobilités a entendu les remontées des voyageurs sur l'entretien du matériel roulant et a décidé de diligenter dès 2019 un audit de la maintenance des trains du réseau Paris-Est, afin de vérifier si les mesures prises par la SNCF pour fiabiliser le matériel sont suffisantes. Par ailleurs, une expertise approfondie sur les causes de l'incendie survenu sur une locomotive le 19 décembre en gare de Meaux devra être partagée dès le début de cette année. Avant même les conclusions de cette expertise, Île-de-France Mobilités a exigé que toutes les locomotives similaires soient vérifiées. De plus, des actions de court terme pour améliorer les conditions de transport sur la ligne P sont déjà engagées et se poursuivront dans les prochains mois.



**15 novembre 2018**

## Évolution du réseau de bus : réunion publique dans le 17<sup>e</sup>

Sollicitée par la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Île-de-France Mobilités a animé une réunion publique pour présenter l'ensemble des évolutions à venir sur le réseau de bus dans le secteur de la Porte d'Asnières et du Pont Cardinet à l'arrivée du Tram 3. Une centaine de riverains ont pu échanger avec Île-de-France Mobilités et obtenir des précisions sur les dessertes de plusieurs lignes locales.

**5 décembre 2018**

## Témoins de ligne FNAUT : réunion sur la transition énergétique



Le bilan de l'opération Témoins de ligne 2017, qui a été présenté à l'occasion de la dernière séance plénière avec les témoins de ligne, compte 1 200 témoignages pour 400 témoins d'étape. La réunion s'est poursuivie par une présentation sur la transition énergétique des réseaux de bus par Île-de-France Mobilités et la RATP, pour faire le point sur l'état de la transition énergétique du parc RATP ainsi que sur les expérimentations en cours.

**10 décembre 2018**

## Ligne N : réunion avec l'association des usagers de la ligne Paris-Dreux (Aupadre)

L'Aupadre a été reçue pour faire le point sur le fonctionnement de la ligne N, les prévisions de travaux à venir et les alternatives à envisager en situation dégradée. La SNCF a proposé un point précis sur les dysfonctionnements de l'information en temps réel, révélant des difficultés inhérentes à la multiplicité des canaux SNCF. Si l'association aspire à un horaire prévisionnel d'arrivée des trains qui serait considéré comme un véritable point de progrès, elle estime en revanche que le dispositif d'autopartage en dehors de périodes exceptionnelles (grèves ou alertes météo) est inadapté aux Yvelines.

# Un nouveau **mode alternatif** de transport écologique : le **vélo à assistance électrique**

Depuis 2011, Île-de-France Mobilités accompagne les collectivités et opérateurs dans le développement de l'intermodalité vélo via la stationnement Véligo. À partir de septembre 2019, les Franciliens pourront bénéficier d'un **nouveau mode de déplacement** avec le service de location de vélo à assistance électrique (VAE) « Véligo Location ».

Il permettra de louer un VAE pour une **durée de 6 mois minimum**. Ce service clé en main sera proposé pour 40 € par mois avec le vélo et son entretien, éligible à une prise en charge de 50 % par l'employeur. D'une autonomie d'environ 70 km, les 10 000 vélos seront progressivement disponibles à la location à travers toute l'Île-de-France dans plusieurs points commerciaux (bureaux de poste, maisons de services, agences Transdev). Ces implantations sont définies par Fluow, l'exploitant du service composé de 4 entreprises (La Poste, Vélogik, Transdev et Cyclez) et seront arrêtées en mai 2019.

Le contrat passé entre Île-de-France Mobilités et Fluow est pour une durée de 6 ans pour un budget total compris entre 62 et 111 millions d'euros, en fonction du nombre de vélos mis à disposition. La Région Île-de-France apporte son soutien à ce projet en contribuant à hauteur de 10 millions d'euros. Le reste du coût sera supporté par les recettes commerciales et les contributions d'Île-de-France Mobilités.

Le VAE sera aussi **vecteur de rayonnement économique** autour de l'économie du vélo : création d'emplois avec 50 postes directs pour l'exploitation du service, puis plus de 500 emplois induits en Île-de-France, de la vente du matériel à la réparation et la maintenance, en

passant par le déploiement d'une offre de stationnement vélo de qualité.

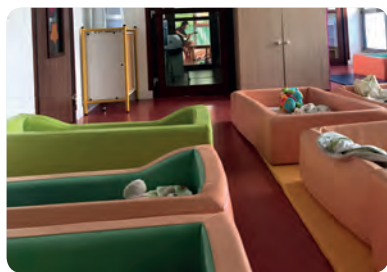
**Les collectivités auront un rôle actif** pour promouvoir ce service sur leur territoire. L'ensemble des collectivités franciliennes ont d'ores et déjà été sollicitées par Île-de-France Mobilités pour donner leur accord pour la mise en service de Véligo Location sur le territoire francilien.

Avec à terme un parc de 20 000 vélos mis à disposition, Véligo Location deviendra le plus large service de location longue durée de vélos à assistance électrique proposé au monde.

Si des interrogations subsistent, une seule adresse mail : [vaeidf@iledefrance-mobilites.fr](mailto:vaeidf@iledefrance-mobilites.fr)



## Deux **micro-crèches** dans les pôles d'échanges multimodaux



Les gares occupent une position stratégique au cœur des déplacements quotidiens des voyageurs, propice au développement d'une offre de commerces et de services. Face à des voyageurs désireux d'optimiser leur temps de parcours voyageur et de concilier vie personnelle et professionnelle, deux micro-crèches privées réservées aux usagers des transports seront créées en grande couronne parisienne pour la rentrée 2019.

Les sites pilotes de Dammartin Juilly Saint-Mard (sur la ligne K) et Villiers Neauphle Pontchartrain (sur la ligne N) ont été retenus grâce à leur proximité aux quais de la gare et du cheminement du Parc Relais. Ces deux crèches permettront d'accueillir deux fois 10 berceaux pour un investissement Île-de-France Mobilités de 500 000 € par structure pris en charge à 50 % par Île-de-France Mobilités et à 50 % par la SNCF dans le cadre du plan quadriennal d'investissements.

Naturellement le projet sera soumis aux accords des collectivités compétentes pour la petite enfance, de la CAF et de la PMI et opéré par un spécialiste de la petite enfance.